

DELIBERATION
SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JANVIER 2019

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 10/01/2019

Le 17 Janvier 2019, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT, Richard PACCAUD, Pierre PERNET (Pouvoir Jean-Claude AUBERT).

Assistaient : /

Secrétaire de séance : Jacky DUTRUC

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subventions pour la réalisation de la future STEP de Saint Didier de Formans et de son réseau de transfert à Sainte Euphémie

Les stations d'épuration de Saint Didier de Formans (4 500 EH) et de Misérieux (2 400 EH) sont en surcharges hydrauliques et ne traitent pas assez le phosphore et l'azote. La Police de l'eau sur l'année 2017 les classe non conformes en performance.

De plus, les deux stations d'épuration ne sont plus compatibles avec le développement de l'urbanisation planifiée sur le bassin versant de Toussieux, Sainte Euphémie, Misérieux et Saint Didier de Formans.

Des études ont été lancées dès janvier 2018 pour créer une seule station d'épuration de 11 700 EH pour accueillir les effluents de Toussieux, Sainte Euphémie, Misérieux et Saint Didier de Formans.

Les anciennes stations de Misérieux et de Saint Didier de Formans seront détruites à la fin des travaux.

La future station d'épuration du bassin versant de St Didier de Formans sera construite sur les parcelles AB 38 et 39 à Trévoux. Ces deux parcelles ont été acquises par la CCDSV en novembre 2018.

Les effluents seront traités par boues activées et les boues seront minéralisées par rhyzocompostage.

Les effluents de Misérieux seront acheminés jusqu'à la future station d'épuration de Saint Didier de Formans par un réseau de transfert passant par Sainte Euphémie.

Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2019 avec une mise en service de la future station de Saint Didier de Formans en septembre 2020.

Le cout global de l'opération est estimé à :

Missions	Couts €HT	
Maitrise d'œuvre	180 000	
Diagnostic écologique et étude du Formans	50 000	
Etudes préalables (levé topo, diag amiante...)	36 000	
Charges foncières	90 000	Estimation nov 2018
Travaux STEP + réseau de transfert Sainte Euphémie	5 253 000	Phase PRO nov 2018
Cout total	5 609 000 €HT	

Cette opération est prévue au budget assainissement en Investissement-op 1001.

Cette opération est susceptible d'obtenir des subventions de la part du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau selon les modalités d'intervention du plan départemental de l'eau et du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » (2013-2018).

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet de construction de la future STEP de Saint Didier de Formans et de son collecteur de transfert à Sainte Euphémie ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **D'AUTORISER** pour cette opération le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2019 et suivants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **22 JAN. 2019**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190117-2019B02-AS

Affichage le :

22 JAN. 2019

A Trévoux, le 17/01/2019

**Le Président,
Bernard GRISON**

